

Projet de réorganisation du service du contrôle fiscal

La création du Service du contrôle fiscal date de 2011. Cinq ans après, il convient de faire évoluer l'organisation de ce service, notamment pour renforcer son action en matière de pilotage de la programmation du contrôle fiscal national et international.

1. L'organisation actuelle du service

Il s'agissait de transformer la sous-direction du contrôle fiscal en service d'administration centrale avec, placé sous le chef de service, un sous-directeur en charge de trois bureaux.

Le chef de service conservait la responsabilité directe du bureau traitant les dossiers fiscaux non internationaux et les dossiers pénaux.

Depuis 2011, ont été également rattachées directement au chef de service, une mission en charge de la coordination des contrôles et une mission en charge du data mining.

De fait, plus de la moitié des effectifs du service étaient directement rattachés au chef de service.

2. La nouvelle organisation du service

Il s'agit tout d'abord de placer l'ensemble des missions sous l'autorité directe de deux sous-directeurs, ce qui nécessite de créer un second poste de sous-directeur comme il en existe dans tous les autres services.

Cette réorganisation fournit par ailleurs l'opportunité de créer un bureau en charge de la « programmation et des échanges internationaux » du contrôle fiscal.

C'est en effet un enjeu essentiel du contrôle fiscal qu'il faut renforcer. Ce bureau regrouperait notamment le data mining, l'analyse risque, la task force TVA, l'assistance administrative internationale, les échanges automatiques d'information et les opérations permettant d'obtenir des informations en vue de contrôles (listes de comptes à l'étranger, détection de logiciels frauduleux, échange automatique de renseignements avec les administrations fiscales étrangères suite aux accords FATCA, Berlin, etc).

Par ailleurs, un bureau serait en charge de tous les dossiers fiscaux qu'il s'agisse de problématiques internationales ou nationales.

Ces sujets sont en effet souvent liés et la distinction actuelle entre national et international ne favorise pas le règlement global des dossiers et une politique d'alerte et de prévention.

L'organisation nouvelle ne nécessite aucun emploi supplémentaire hormis le poste de sous-directeur.

Elle se traduira par très peu de changements en termes de transfert de locaux.

Elle a été présentée aux agents.